



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 6 mars 2025

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 5 mars 2025**

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteur : M. Philippe HUMM

**Préavis No. 65/2024 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en
vue de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel**

Le Conseil a refusé par 4 oui, 37 non et 5 abstentions

1. d'accorder un crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal.

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Bucciol

Dominique Rogers

Président



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 6 au 15 mars 2025

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours suivant la publication de la décision d'approbation cantonale dans la FAO (art 163 LEDP).